

“ON IRA VOIR EMMANUEL MACRON, PUIS SON SUCCESSEUR ET SON SUCCESSEUR JUSQU’À CE QU’ON NOUS DISE LA VÉRITÉ SUR LA MORT DE NOS FILS”

Les parents

Polémique SUPPRESSION DU SECRETARIAT D’ÉTAT À L’AIDE AUX VICTIMES

Le dispositif avait été créé après les attentats de 2015.

Les familles d’Antoine et Vincent étaient soutenues par le secrétariat d’État à l’Aide aux victimes, créé en février 2016 par François Hollande après les attentats de Paris pour défendre et entourer les victimes d’actes terroristes. Sa suppression, il y a quelques semaines, lors de la composition du nouveau gouvernement d’Édouard Philippe, au profit « d’une personne référente dédiée à l’enjeu de l’accompagnement de l’aide aux victimes » les choque :

« On craint que notre dossier tombe aux oubliettes, confie Catherine de Léocour, la sœur d’Antoine. Je ne comprends pas comment, dans le contexte actuel, avec tout ce qui se passe sur le sol français, on puisse se passer de cette entité dont on disait qu’elle serait pérenne. » Et d’ajouter : « Qui sera maintenant notre interlocuteur et comment sera-t-on écoutés ? La lutte contre le terrorisme et l’accompagnement des victimes doivent être une priorité. »

Si elles ont bien été indemnisées par le Fonds de garantie des victimes, les familles poursuivent leurs démarches pour obtenir la pleine légitimation de leur statut. À ce titre, elles ont demandé la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme. Créée par décret présidentiel en juillet 2016, elle est remise rétroactivement à ceux qui ont été tués, blessés ou séquestrés lors d’actes terroristes commis en France ou contre des intérêts français à l’étranger depuis le 1^{er} janvier 2006.

Inquiètes de la suppression de ce secrétariat d’État, plusieurs associations de victimes ont été reçues, la semaine dernière, par le cabinet du président qui leur a promis une réponse. **A. G. ET J. D.**

suivi de deux autres, slalomant entre les bosquets de végétation. On y entend aussi la voix éraillée d’un opérateur radio provenant d’un des appareils engagés : « Autorisation d’ouverture du feu sur tout le personnel armé. » Puis un ordre : « *Priorité TE, priorité TE* [tireur d’élite, NDLR] pour stopper le pick-up blanc. » Dans un rapport confidentiel de défense déclassifié, le pilote de l’hélicoptère Cougar 1 explique : « Conformément au mode d’action envisagé, j’ai évolué de façon à me placer en stationnaire à portée des fusils HK417 des TE, face au 4 x 4 blanc, à l’ouest de la lisière. Nous avons alors immédiatement essuyé de nombreux tirs ennemis auxquels les TE ont riposté. » Devant la juge d’instruction qui l’interroge sur le déroulé de l’opération, le chef du groupe d’assaut insiste : « Nous n’étions pas engagés dans une action de destruction, mais dans une action tendant à la libération des deux otages français. »

Au sol, le 4 x 4 blanc est en feu. À la radio, on indique pourtant : « *Priorité sécurisation du pick-up blanc.* » Réponse : « Reçu, mais le pick-up blanc est détruit. » Embarras : « Je sais, mais c’est au moins les alentours. [...] Si vous avez du renseignement sur les otages, vous me les donnez. » D’après les militaires français engagés, dont deux ont été blessés, ils n’ont « à aucun moment eu de visuel » sur les otages. Le corps d’Antoine de Léocour est découvert à 300 mètres du 4 x 4, abattu par un des ravisseurs d’une balle à l’arrière de la tête. Quant à Vincent Delory, il s’est retrouvé, au milieu de tirs nourris, piégé dans l’habitacle du véhicule. Son corps en partie carbonisé gît à proximité. Le rapport d’autopsie, qui évoque cinq impacts de balles, a donné lieu à une bataille d’experts sans que l’on parvienne à déterminer si c’est l’incendie de la voiture ou les balles qui l’ont tué.

« L’opération a été montée à la hâte, sans précaution », tempête Catherine de Léocour, qui n’admet pas qu’on puisse jouer avec la vie des otages : « Si la mission première c’était de ne pas les sauver pour montrer que la France ne négocie pas, qu’on nous le dise ! » s’énervait-elle. Son avocat, M^e Casubolo, est sur la même ligne : « En lisant le dossier, on voit l’impréparation de l’affaire. À l’Élysée, quand on envoie les hélicoptères, a-t-on vraiment l’intention de libérer les otages ? N’y avait-il pas d’autres méthodes plutôt que de se présenter sans effet de surprise face à des terroristes armés et fanatisés ? »

demande-t-il. « Dans ce genre d’opération, analyse Laurent Bigot, le temps de réaction est très bref, il faut décider très vite. Ce qui explique que les militaires aient été confrontés à des situations imprévues », dit-il, convaincu que « Nicolas Sarkozy n’a jamais voulu sacrifier les otages. Il voulait marquer un coup d’arrêt aux enlèvements et il a pensé que c’était la bonne solution. Il espérait le succès de l’opération pour le revendiquer dans les médias. J’interprète, mais c’est peut-être sa déception qui a fait qu’il n’a pas assumé et donc pas reçu les familles », même s’il avait assisté aux funérailles.

Le général Benoît Puga, qui officiait à l’époque en tant que chef d’État-major particulier du président, n’a pas souhaité répondre à nos questions, invoquant « la tradition

républicaine française selon laquelle les questions sur les otages sont couvertes par le secret de défense nationale ». Nicolas Sarkozy n’a pas, non plus, donné suite à nos sollicitations. Reste une plaque d’hommage posée aux Invalides, fin avril : « On a déjà vu deux présidents, confient les proches. On ira donc voir Emmanuel Macron, puis son successeur et son successeur jusqu’à ce qu’on nous dise la vérité sur la mort de nos fils. »

ARNAUD GUIQUITANT ET JACQUES DUPLESSY



PHOTOS : OLIVIER TOURNOIR/CONVERGENCE POUR VSD

Les parents d’Antoine de Léocour et sa sœur Catherine (en haut) se recueillent devant la stèle édifée dans le cimetière de Linselles en hommage aux deux enfants du pays. Dans le salon des Delory (ci-dessus), partout des portraits de leur fils Vincent.